

Revendications du Québec, une conscience nationale en solidarité avec la francophonie canadienne

Un gouvernement national du Québec aurait le devoir et la responsabilité de réinscrire dans l'arène fédérale des revendications d'égalité et d'autonomie pour la société distincte, certes, mais aussi pour les communautés francophones hors-Québec. Une période électorale sur la scène fédérale serait peut-être la plus propice.

Les années libérales récentes auront été peu utiles à freiner la chute du poids et de la vitalité de la langue française au Québec, et on trouvera incohérent que le gouvernement de M. Charest ait tenté de mettre en œuvre un programme d'enseignement en anglais obligatoire en sixième année du primaire, ou que M. Couillard ait occulté la question nationale au point de suggérer que les employés parlent l'anglais en cas où un patron anglophone unilingue lui adresse la parole- Le passage au pouvoir écourté du PQ n'aura rien fait de concluant, le projet de renforcement de la loi 101 aura été enterré. Sur la scène fédérale, la seule revendication utile aura été un appel au gouvernement de M. Harper pour le financement de Radio-Canada, organisme aux services essentiels à la vitalité des communautés francophones hors-Québec.

Cependant, la nature même du pacte confédéral canadien inscrit une dynamique à la fois de coopération et de lutte, notamment sur la question linguistique, de l'égalité et de la reconnaissance des droits des Canadiens de langue française contre l'hégémonie anglo-saxonne. Un climat de résistance perdure alors à la fois dans l'arène fédérale et au sein de chacune des provinces. Le statut égalitaire est théorique, en quelque sorte à la merci de décisions ou d'actions décidées par la majorité sans trop d'égard pour le principe tacite de la reconnaissance de l'état de droit entre deux langues, deux nations, le *Bilinguisme et Biculturalisme* mis en lumière par la formule Laurendeau-Dulton, encore que l'idéologie du multiculturalisme l'aura

balayée du revers de la main au profit d'un concept d'essence anglothrope, nommément par une immigration adoptant l'anglais, langue de travail, d'enseignement et ainsi de suite. Ainsi, il n'existe pas de contrepartie aux pouvoirs détenus par la majorité croissante au sein du Pacte confédéral, et alors le Québec devrait s'employer à faire corps et agir en solidarité avec l'ensemble des francophones du reste du Canada.

La nature même du régime fédéral intègre l'obligation de revendiquer et d'engager des débats jusqu'à conclusion. Encore faut-il que le Québec assume pleinement ses prérogatives pour le renforcement des assises de la langue française au sein de son territoire, et qu'il contribue à faire valoir l'égalité de droits dans la réalité pour l'ensemble de la francophonie canadienne. Bon, la nature du fédéralisme entretient une dichotomie entre la majorité anglophone et la minorité francophone, alors sous une telle conjoncture, il est utile d'évoquer le principe de réciprocité : les conditions favorables ici assurées aux anglophones du Québec devraient être étendues à l'ensemble des Canadiens français répartis dans les provinces du reste du Canada. Essentiellement la dynamique relationnelle entre deux peuples, deux nations, deux langues oblige à affirmer des droits, à refuser des politiques discriminatoires ou injustes. Cette conscience nationale devrait habiter tous les politiciens œuvrant sur la scène fédérale, Hélas! Le multiculturalisme aura émergé pour contraindre le nationalisme québécois, et l'immigration récente aura joué un rôle d'agent de propagation de l'hégémonie d'une langue sur une autre, l'anglais devenant la langue d'usage et d'enseignement de plus de 90% des nouveaux arrivants. Ainsi, comprenons que le multiculturalisme n'est point d'essence débonnaire, mais essentiellement une idéologie œuvrant à la chute du poids et de la vitalité de la langue française au Canada.

Nous proposons dans ce bref texte des approches structurantes visant à corriger l'essence même de ce déséquilibre systémique contre l'ensemble des Canadiens-français, en accord avec ce qui était entendu, dans l'esprit de l'Acte confédéral, soit l'association pour un avenir prometteur de deux

peuples et de deux langues officielles, le français et l'anglais, l'essence du B&B.

Un avenir lumineux ou un destin lamentable

Dans cet esprit de pensée, sous une forme ou une autre, la déclaration de Monsieur Robert Bourassa demeure vitalemment un repère utile : ***“ Le Québec est aujourd’hui et pour toujours une société distincte, libre et capable d’assumer son destin et son développement.”*** Cette vision éclairée convie à enclencher des actions pragmatiques, cohérentes et significatives ancrées dans la réalité à la fois au sein du territoire québécois et sur la scène fédérale, voire internationale.

Actions politiques pour l’affirmation du B&B, par devoir, par engagement

Je vous sou mets une voie d’actions politiques pragmatiques qui pourrait satisfaire le désir d’un politicien de passer favorablement à l’histoire sans sombrer dans un horizon de stratégies de compromissions navrantes de déni de ses responsabilités de devoir affirmer la légitimité normale de l’identité Québécoise et des sociétés canadiennes-françaises du reste du Canada.

Le déséquilibre⁽¹⁾ entre les peuples canadien-français et canadien-anglais étant ce qu’il est, les processus de transfert à l’anglais de l’immigration et de l’assimilation des francophones² étant tels, il devient facile de prévoir les résultats des prochains recensements, lesquelles traduisent décade après décades la décroissance systémique du poids de la langue française au Canada. Les faits sont les faits : l’étreinte fédérale conditionne encore aujourd’hui la chute de la vitalité (poids et ascendance) de la langue française au Canada dans son ensemble, et même au Québec. Les taux d’assimilation et la décroissance de la proportion de la

¹¹ ... et qui se conjugue au déséquilibre entre les pouvoirs se dépenser du fédéral et celui des provinces, et entre le fédéral omnipotent et le pouvoir politique “provincial” du Québec; déséquilibre par ailleurs accentué par les ingérences du Pouvoir fédéral dans des domaines de juridiction provinciale tels la santé, l’éducation, des politiques sociales, et ainsi de suite..

²² *Et les Autochtones alors? Mais l’immigration à portes ouvertes les marginaliseront systématiquement, d’hier à aujourd’hui, et les Métis aussi en même temps que Louis Riel sera exécuté, pendu par MacDonal!*

population de langue française constituent déjà des données probantes. Cela est d'une évidence concrète, même pour qui refuse de voir! Les dés du jeu confédéral sont pipés; le sablier de la justice penche du côté d'interprétations du *“là où le nombre le justifie”*. Alors, une responsabilité immense repose sur les épaules des gouvernants de l'État québécois, à qui incombe de faire valoir et de promouvoir le fait français sur son territoire certes, mais aussi dans l'ensemble du Canada, voire sur la scène internationale...

En vérité, tout gouvernement responsable éclairé de l'État québécois se doit de renforcer les conditions préalables à la vitalité linguistique du français - la langue identitaire constituant le fondement d'une société distincte- et influencer nettement sur son évolution dynamique tant au Québec que dans le reste du Canada.

L'État québécois se doit de renforcer la loi 101 et de favoriser l'intégration linguistique positive et normale des immigrants. À ce chapitre, le gouvernement national doit accroître le nombre de centres d'intégration et de francisation et faire valoir l'obligation de s'inscrire aux cours de francisation pour qui ne possède pas une connaissance suffisante du français ou souhaiterait en accroître la maîtrise (ce que le PQ n'a pas fait dans son bref mandat, il y réfléchissait). Une politique linguistique ne doit pas être un champ de batailles partisans; on se doit d'élever le débat et de mettre en œuvre des actions sur la base d'un large consensus cohésif au sein d'une société distinctement consciente de ses valeurs et de son patrimoine linguistique et culturel, voire de sa contribution au patrimoine universel. Tout gouvernement responsable a l'obligation de développer ses capacités d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle, socio-économique, civique et citoyenne.

Par ailleurs, la scène fédérale confrontera toujours un honnête fédéraliste à son engagement envers un Québec solidaire des francophones du reste du Canada. La vision d'une Confédération agréée par deux nations fondatrices exige d'agir en *“maître chez soi”* au sein du Canada et de dépasser cette attitude navrante de contenir la défense des grands intérêts du Québec, car la nature même du pacte confédéral appelle à soutenir l'épanouissement de la francophonie canadienne. J'avance ici des propositions concrètes et pragmatiques conséquentes.

1. L'échiquier fédéral est de nature dystrophique. Quelque chose fait défaut, qui ferait fonction de contrepoids dans l'assemblage de deux nations de poids inégaux, qui compenserait le biais systémique entre la majorité et la minorité linguistique. La nature de ce déséquilibre fait qu'il serait utile d'institutionnaliser un *Conseil confédéral* réunissant solidairement le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'ensemble des communautés francophones réparties dans l'ensemble du Canada. Une telle institution pan-canadienne de consultation, de solidarité, d'entraide et de coopération permettrait de contrebalancer l'hégémonie de la majorité anglophone. Au sein de ce Conseil, la langue de communication normale et commune serait le français -contrairement au Conseil de la Confédération réduisant la société distincte à une fraction provinciale et où on s'exprimerait si spontanément en anglais, transmettant déjà un message de subordination du français à l'anglais-. L'expression même de ce **Conseil** serait de nature à insuffler autre chose que le néfaste Québec ou le franco- *bashing* que subissent de plein fouet les communautés franco-canadiennes. Cet organisme de coopération ferait porter son action pragmatique et évolutive sur la langue et la culture, certes, mais aussi sur le développement économique et des projets concrets de partenariats et de mises en commun de moyens modernes. Ce rôle "locomotive", le Québec doit le porter à l'avantage des partenaires même dans la sphère financière, économique ou de l'innovation technologique.

2. Une deuxième voie contribuerait à refonder l'assise des relations bi-nationales. Une tendance de fond pousse irrémédiablement le Canada vers quelque chose qui ne reflétera plus dans les faits l'idéal du biculturalisme-bilinguisme - cette vision requérant une composition équilibrée des populations respectives-. La nature de la situation de problèmes fait qu'il y aurait lieu d'élaborer un projet de loi -du Sénat, institution décriée certes mais qui reflète encore l'intention bi-nationale originelle,-*La représentation des sièges régionaux réservés au Québec en 1867 reflétait alors l'équilibre proportionnelle des populations anglophones et francophones, alors de l'ordre 33%, alors un contrepoids théorique aux visées anglophones unitaristes...*⁽³⁾ -et en cela symbolisant toujours un rempart contre des tendances anglophones unitaristes. Ce Sénat, ses membres éclairés par

³ Au moment de l'Acte d'Union de 1849, la proportion de la population francophone était de 58%; elle allait se réduire davantage car la seule immigration autorisée était décidée par la Grande Bretagne et devait être de langue anglaise. La *loi de l'Union* décrétait que la langue anglaise était la seule langue officielle du pays.

l'esprit de la raison d'être originelle, pourrait faire valoir les mérites d'une politique d'immigration pondérée favorisant la consolidation d'un équilibre salubre de la proportion francophone de la population canadienne devers ce qu'elle était avant les grandes vagues d'immigration –dont la marée des dernières années, à favoriser l'usage du français par une composition francotrope de l'immigration. Corriger le déséquilibre systémique, vers ***l'anglo-conformité entretenue par le gouvernement fédéral*** pourrait conférer quelque semblant de crédibilité à la thèse humaniste d'un multiculturalisme qui pourtant dans les faits s'apparente à une forme de despotisme politique. Briser ce despotisme systémique auquel contribue l'immigration canadienne serait déjà contrer le déséquilibre systémique entre les deux langues officielles, le français et l'anglais, emprunter une voie juste vers un humanisme politique avéré, car toutes deux constituent des socles du patrimoine de la civilisation occidentale moderne.

Ainsi, le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup pour la vitalisation du français en modifiant sa loi sur la citoyenneté canadienne de manière à exiger une connaissance suffisante du français de la part des candidats à la citoyenneté canadienne domiciliés au Québec ou dans la grande région d'Ottawa, voire dans les régions de Saint-Boniface et de Batoche, et de l'Acadie. Ne serait-il point normal et sain que les candidats à l'immigration des catégories dites des réfugiés et de la réunification des familles apprennent le français, voire avant même l'arrivée en territoire canadien? L'Accord sur l'immigration de 1991 est méritoire mais insuffisant car il soumet les dites catégories d'immigrants à un pouvoir d'attraction tendancieux de la dynamique de l'anglo-conformité. Le Québec –*et le Conseil de la francophonie*– devrait pouvoir exercer des pouvoirs et des responsabilités d'intégration linguistique et culturelle de tous les immigrants accueillis et des demandeurs de résidence permanente. Encore faut-il que le Québec exerce plus conséquemment de tels pouvoirs, et mieux qu'il ne le fit jusqu'à maintenant!

3. Bien d'autres choses encore s'imposeraient de soi dans une Confédération juste et légitime, notamment quant à la langue de travail au sein des entreprises fédérales sises au Québec, ou au statut linguistique bilingue officiel de la capitale dite nationale, Ottawa, dont le statut actuel –dans les faits– en dit beaucoup sur la duperie fédéraliste. Et ne serait-il pas normal au sein d'un pacte confédéral juste que les étudiants étrangers inscrits dans les universités canadiennes, et à plus forte raison au Québec dans des institutions anglophones

subventionnées par les fonds publics, apprennent le français, comme ils sont de facto obligés de le faire pour l'anglais, et ce à plus forte raison s'ils veulent obtenir la citoyenneté canadienne ? Et si l'instruction des jeunes francophones, aux termes de la Charte canadienne, ne s'arrête pas au niveau primaire et secondaire mais comprendrait aussi l'enseignement collégial en français?

N'oublions jamais que le tiers des enfants ayant droit à une éducation en français, sous ce régime de compromission résumé par le "*là où le nombre le justifie*", ne sont pas inscrits dans des écoles de langue française, qu'alors le régime fédéral conditionne déjà l'assimilation du tiers des francophones de langue maternelle française.

La pertinence de ce grand ensemble qu'est le Canada se mesure en fonction de la vitalité de la langue et de la culture identitaires, de l'épanouissement identitaire qu'il permet à la minorité pan-canadienne d'expression française et à la société distincte québécoise. C'est par cette mesure que s'évalue le degré de légitimité du Canada, mais aussi la légitimité d'un combat pour la souveraineté du Québec associé à l'ensemble de la francophonie canadienne!

En définitive, ces quelques éléments tracent la voie à des prémisses structurantes justes vers un équilibre vital au sein d'un Canada pourtant de plus en plus insouciant du Québec et de la francophonie canadienne. Qui ne demande rien n'a rien, hormis le destin de son aphasie. Retrouvez la vision qui aura marqué une phase nationaliste novatrice du parti libéral québécois, mariez la primauté de la langue et de la culture au social et à l'économique, et vous ferez alors preuve d'une utile contribution au fondement d'un avenir des Québécois comme peuple, nation et culture distincte, en solidarité avec la francophonie pan-canadienne.

Reformulation :

Une tendance de fond pousse irrémédiablement le Canada vers quelque chose qui ne reflétera plus dans les faits l'idéal du *biculturalisme-bilinguisme* -cette vision requerrait une composition équilibrée et viable des populations respectives--. Comment refonder l'assise du principe de deux peuples, deux langues? La nature de la situation de problèmes fait qu'il y aurait lieu d'élaborer un projet de loi du Sénat (institution décriée certes mais qui reflète encore l'intention bi-nationale

originelle, et en cela symbolisant toujours un rempart contre des visées anglophones trop unitaristes) pour la concrétisation d'une politique d'immigration favorisant l'usage du français et la composition francophone de la population canadienne. Corriger le déséquilibre conditionné entre les deux langues officielles, le français et l'anglais, serait déjà emprunter une voie juste et répondre à un humanisme politique avérée, car toutes deux sont des socles du patrimoine de la civilisation occidentale moderne.

Je vous soumets que depuis la Confédération, et de manière accélérée à certaines périodes, le Canada a ouvert les portes à l'immigration anglophone ou anglotrope ou allophone adoptant l'anglais comme langue d'usage et d'enseignement. Dès lors, les proportions entre anglophones et francophones ne pouvaient que se modifier au désavantage de la nation canadienne-française, disséminée à la grandeur du pays canadien. Pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu que la composition des nouveaux immigrants reflète l'égalité théorique (historique ou souhaitée) attribuée à l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique*.

Rappelons que la proportion des immigrants francophones est de moins de 10% par rapport à l'immigration anglophone, et moins de 6% de l'ensemble. Il y a un déséquilibre qui rappelle les relents d'une politique d'assimilation. Fondamentalement inacceptable, cet état de faits appelle un redressement systémique juste et significatif. L'introduction d'un principe d'équilibre dans la répartition linguistique des nouveaux arrivants serait de nature à inscrire une volonté réelle de respecter le statut des deux langues officielles du Canada. La mise en œuvre d'une politique d'un 50%-50% de la proportion des immigrants anglophones et francophones reçus au Canada serait juste. La baisse de la proportion des Canadiens-français depuis 1971 devrait instruire du tort des politiques canadiennes en matière d'immigration, voire des torts indirects que cause une certaine forme d'un *multiculturalisme anglo-conforme* pour la pérennité des communautés francophones hors Québec : l'assimilation n'aura jamais été aussi dramatique que depuis les cinquante dernières années. L'idéal d'égalité entre les deux langues officielles et les deux peuples, le Franco-canadien et l'Anglo-canadien, n'a plus aucun sens, à moins d'enchâsser dans la réalité objective une relative égalité entre le nombre de nouveaux immigrants anglophones et francophones. Se démarquer des États-Unis et faire preuve de *fair-play* pourraient

être des arguments que retiendrait l'intelligentsia canadienne-anglaise traditionnelle.

Il est pénible de constater l'assimilation des Canadiens-français de la région de la Capitale nationale, d'Ottawa/Carleton/Vanier, et les effets cruels du processus de transfert vers l'anglais par exogamie dans les communautés anglotropes. Les seules intégration et enracinement d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire ne sont pas suffisants. Un programme efficace de francisation des nouveaux immigrants allophones s'installant dans la région d'Ottawa serait vivement requis, à moins bien entendu que tout cela de la politique d'immigration ne soit que la continuité du plan d'assimilation des Canadiens-français depuis l'Acte d'Union.

Les conditions d'une fédération juste et équitable n'étant point réunies, le Canada aura évolué sans égard au principe d'égalité entre les deux peuples, le francophone et l'anglophone. L'immigration débridée que les forces dynamiques du régime fédéraliste auront conditionnées à l'assimilation à la langue anglaise, l'expansion à la fois impérialiste et capitaliste d'un pouvoir anglo-saxon brutal⁴, scellèrent l'inféodalisation des Francophones et des Métis- et l'exécution de Louis Riel exigerait encore une réparation historique-. Ainsi, il serait juste que la politique d'immigration et d'intégration soit encadrée par le principe général suivant : que les nouveaux immigrants allophones s'installant dans la région d'Ottawa/Carleton ou de Winnipeg/Saint-Boniface devraient inscrire leurs enfants dans une école francophone pour la durée des études primaires et secondaires. Dans la région de Winnipeg/Batoche, on pourrait même familiariser les nouveaux immigrants à des langues autochtones de l'Ouest canadien.

Étant donnée la nature de la situation de problèmes, et la tendance de fond qui pousse irrémédiablement le Canada vers quelque chose qui ne reflétera plus dans les faits la riche nature *binationale et bilingue* de notre pays, il y aurait lieu de présenter un projet de Loi du Sénat visant à concrétiser les éléments d'une politique d'immigration juste et équitable en matière linguistique, à corriger le

⁴ RYERSON, Stanley-Bréhaut, *Le capitalisme et la Confédération* — Aux sources du conflit Canada-Québec (1760-1873). Version refondue, corrigée et augmentée de Unequal Union. Traduit de l'anglais par André d'Allemagne. Coll. Aspects, no 16. Éditions Parti Pris, Montréal, 1972. 549 p.

déséquilibre néfaste entre les deux langues, le français et l'anglais, toutes deux également un trésor national.

Le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup pour aider la vitalisation du français au Canada en modifiant sa loi sur la citoyenneté canadienne de manière à exiger une connaissance suffisante du français de la part des candidats à la citoyenneté canadienne domiciliés au Québec, dans la grande région d'Ottawa/Carleton, voire de Saint-Boniface/Winnipeg. Il pourrait aussi faire preuve d'un esprit de justice en introduisant des règles d'immigration signifiant l'obligation pour les immigrants reçus profitant en sol canadien d'une formation dans une université anglophone d'apprendre le français, comme ils le font pour l'anglais.

Ce Pouvoir fédéral pourrait faire beaucoup pour la vitalisation du français et contribuer à rétablir l'équilibre entre francophones et anglophones au Canada.

1. En reconnaissant les injustices historiques⁵ dont firent l'objet les francophones dans les juridictions provinciales⁶, alors même que les francophones hors Québec font encore l'objet de discriminations ou de dénis de droits à l'enseignement ou de services en français.

2. Le gouvernement fédéral pourrait modifier sa loi sur la citoyenneté canadienne de manière à exiger une connaissance suffisante du français de la part des candidats à la citoyenneté canadienne domiciliés au Québec ou dans la grande région d'Ottawa et l'Acadie, voire dans les régions de Saint-Boniface et de Batoche.

3. Bien d'autres mesures s'imposeraient de soi dans une Confédération juste, notamment quant à la langue de travail au sein des entreprises fédérales

⁵ «Quand donc ai-je pris conscience pour la première fois que j'étais, dans mon pays, d'une espèce destinée à être traitée en inférieure?» C'est la première phrase de La Détresse et l'Enchantement. Éloge des Canadiens-français de l'Ouest : Aux ressentiments, ils préférèrent la résilience et la détermination par force de caractère et endurance, formèrent de valeureux villages, résistèrent... Cependant, avec le temps et sous le joug de pouvoirs assimilateurs, malgré la transmission de la langue maternelle aux enfants à la maison par les valeureuses mères, et des congrégations religieuses...- La langue et la religion, le métissage aux peuples autochtones : des pôles d'appartenance...Et Saint-Boniface fusionné à Winnipeg, Vanier assimilé à Ottawa : d'autres variations de **la loi de l'Union!**

⁶ Au lendemain de la création de la Confédération canadienne (1867), les francophones de plusieurs provinces anglaises assistèrent, impuissants, à l'adoption de plusieurs lois et réglementations antifrancophones et anticatholiques au Canada anglais, notamment en ce qui a trait aux écoles confessionnelles dans les provinces anglophones. .réf. [Les minorités francophones au Canada et les lois antifrancophones](http://axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnd_antifranco.htm) : http://axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnd_antifranco.htm

sises au Québec, ou au statut linguistique bilingue officiel de la capitale dite nationale, Ottawa, dont le statut actuel –ou sa réalité réductrice- en dit beaucoup sur la duperie fédéraliste. Et, ne serait-il pas normal, en toute équité, que les étudiants étrangers inscrits dans les universités canadiennes, et à plus forte raison au Québec dans des institutions anglophones subventionnées par les fonds publics apprennent le français, comme ils le font de facto pour l'anglais, ce à plus fortes raisons s'ils veulent obtenir un statut de résident permanent et éventuellement la citoyenneté canadienne ?

4. En établissant dans le texte même de la loi sur l'immigration et la loi sur la citoyenneté l'impérieuse obligation de respecter l'équilibre dans la composition linguistique des cohortes d'immigration et de promouvoir la connaissance du français.

5. En faisant la promotion active de l'éducation en français des enfants dits "ayant droit" pour toute la durée de leurs études, jusqu'à 18 ans. (fin du "High school »). à défaut, la tendance à l'assimilation se perpétuera, dont dans les familles exogames en milieu communautaire *anglotrope*, tel au Nouveau-Brunswick.

6. En faisant en sorte que la capitale nationale soit réellement une entité administrative bilingue, faisant la promotion du français, langue de travail, des communications, de l'Administration...

7. En faisant la promotion du français langue de travail au sein des institutions fédérales de la région d'Ottawa et dans les banques à chartre sises au Québec et au Nouveau-Brunswick.

8. En faisant la promotion de projets structurants dans le domaine technologies de l'Internet et du numérique en français et dans le respect des valeurs culturelles et patrimoniales du Canada-français.

9 En faisant en sorte que les étudiants étrangers anglophones inscrits dans les universités de l'Ontario francophone et du Québec apprennent le français s'ils veulent éventuellement obtenir un statut de résident permanent du Canada.

10. En soutenant la revitalisation des communautés métisses francophones du Manitoba et de la Saskatchewan (*illustration : communauté de La Loche, Saskatchewan et l'institut Gabriel Dumont*)

11. Rn soutenant le développement et le financement des universités francophones partout où le financement de provinces anglophones établit une discrimination et un sous-développement institutionnel systémique (*illustration : Université de Laurentienne, implantation d'un université francophone à Toronto*).

En définitive

Tout un programme de réhabilitation d'exactions ethnocentriques de l'Histoire canadienne! Rêver en couleurs? Et, si l'audace faisait d'un rêve une réalité parce qu'aujourd'hui, plus qu'hier, les Canadiens seraient guidés par un sens moral du Bien. Une alliance stratégique et un consensus sur ce sujet seraient évidemment requis, associant députés, sénateurs, et bien entendu les associations francophones et autochtones de ces régions afin de donner corps à cet idéal « pragmatique ». Si on ne refait pas l'histoire, du moins se doit-on de corriger ce qui peut l'être, et sortir de la spirale assimilatrice des Francophones hors Québec. Le Canada y gagnerait en force morale et en caractère national. Son message sur les droits et les libertés qu'il professe à d'autres pays gagnerait en crédibilité et en franchise s'il reniait ses exactions perpétrés à l'endroit de tous les Canadiens-français, les Métis et les Autochtones, hier et encore, et corrigeait honnêtement les situations de problèmes découlant d'un état d'injustice systémique.

On peut que souhaiter aux politiciens de s'inspirer d'un esprit éclairé sans compromissions dans la défense et la promotion légitime des intérêts de la nation québécoise et canadienne-française.

Michel P. (Selon des notes rédigées entre 2010 et 2014)

Références choisies :

http://quebec.huffingtonpost.ca/michel-page/les-quebecois-ont-une-responsabilite-morale-envers-les-minorites-francaises-roc_b_3193622.html

http://quebec.huffingtonpost.ca/michel-page/egalitarisme-au-multiculturalisme-canadien-antithese-souverainete-nationale_b_4182432.html

Financement des Universités. Le déséquilibre systémique et récurrent entre le secteur francophone et anglophone. M.P. 2012, ISBN...Fascicule 40p.

Confederation to 1949. R.C. Brown et M.E. Prang. Prentice Hall of Canada Ltd (1966).

Castonguay Charles. *Le français dégringole! Relancer notre politique linguistique.* Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2011.

Pelletier Benoit. Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la francophonie canadienne au gouvernement du Québec de 2003-2008. *Créer une francophonie canadienne solidaire.*

Statistique Canada. L'assimilation des francophones hors Québec se poursuit : Le déclin du français se poursuit constate Statistique Canada. La Presse octobre 2012.

Landry Rodrigue. *Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie.* ICRML. La Commission nationale des parents francophones. 2010.

RYERSON, Stanley-Bréhaut, Le capitalisme et la Confédération — Aux sources du conflit Canada-Québec (1760-1873). Version refondue, corrigée et augmentée de Unequal Union. Traduit de l'anglais par André d'Allemagne. Coll. Aspects, no 16. Éditions Parti Pris, Montréal, 1972. 549 p

APPENDICES :

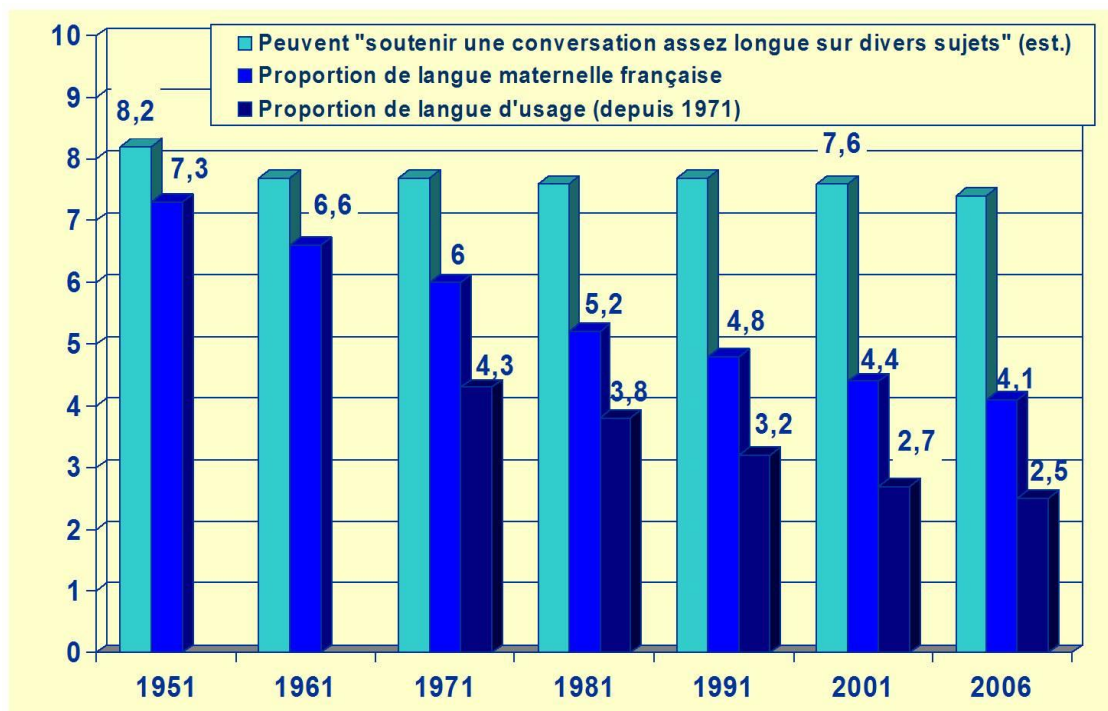
Régression de la population francophone du Canada hors Québec

On observe un recul du français comme langue maternelle et comme langue d'usage à la maison au Canada. Le poids linguistique des francophones est à la baisse. Tendances entre 1951 et 2016, entre 1971 et 2016. Référence : données de Stat Canada

Au Canada hors Québec, la minorité de langue française définie selon la première langue officielle parlée est passée de 4,0 % en 2011 à 3,8 % en 2016., en chute depuis 1971 où ce cette proportion était de 6% : (Stat. Canada)

Wilfrid Laurier aurait déclaré :: « Je rêve d'un pays où les deux races fondatrices seraient égales l'une l'autre, un pays où les frontières linguistiques et confessionnelles seraient abolies, une nation grande, digne et responsable, où francophones et anglophones y cohabiteraient en paix. » Mais ailleurs , ou était-ce Sir G.E. Cartier : "Le Canada sera le tombeau du Canada-français"

« Vient un temps où le silence est trahison. » *Martin Luther King*



Complété de tableaux et graphiques quant à la langue d'usage, la langue maternelle, et la langue parlée le plus souvent à la maison. Langues officielles et langues autochtones. (Stat Canada)